

**CR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026**

1. Désignation des délégués des Conseils Municipaux et des délégués suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026

Madame Sabine VON MEYEREN, n'ayant pas la nationalité Française, ne peut pas prendre part au vote.

Il a été proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs par un scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel qui aura lieu le dimanche 27 Septembre 2026

Une seule liste s'est présentée, constituée de Marie-Laure DUFOUR, déléguée titulaire Julien PRIEUR DAMECOUR, Maxime NEVEU et Laure CHEVALLIER, délégués suppléants.

Les opérations de vote et de dépouillement se sont déroulés sous le contrôle du bureau électoral.

Le résultat obtenu par la liste de Marie-Laure DUFOUR est de 8 suffrages.

L'ordre des suppléances se fait en fonction de l'âge, Madame CHEVALLIER est donc la première suppléante.

Par conséquent, sont élus délégué titulaire et délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

TITULAIRE		SUPPLEANTS	
1	DUFOUR Marie-Laure	1	CHEVALLIER Laure
		2	NEVEU Maxime
		3	PRIEUR DAMECOUR Julien

2. Renouvellement des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de proposer 12 commissaires titulaires et 12 suppléants pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). A la liste de cette proposition, le service division de la fiscalité des particuliers missions foncières et patrimoniales de la Direction Générale des Finances Publiques de Rouen, désignera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Madame le Maire propose à cet effet :

Commissaires titulaires domiciliés dans la commune :	
Julien PRIEUR DAMECOUR	Maxime NEVEU
Laure CHEVALLIER	Marie-Christine PRIEUR
Julien DE VOS	Arnaud AMOURETTE
Sylvie D'OLIVEIRA	Sabine VON MEYEREN
Olivier HERISSE	Sophie LEGENDRE
Commissaires titulaires domiciliés hors commune :	
Michel LEVASSEUR	Sylvain AUZOU

Commissaires suppléants domiciliés dans la commune :	
Gilles STIR	Christian BATEL
Bernard LEROUX	Eric ROGER
Yann MINIOU	Marie-Line CRAMPON
Sophie AUVAGE	Didier CLEMENT
Josiane HOUARD	Dorothee GOY
Commissaires suppléants domiciliés hors commune :	
Bertrand BELLET	Patrice DUPUIS

3. Désignation du représentant de la commune à la CLECT de Dieppe-Maritime

Par délibération du 29 avril 2026, Dieppe-Maritime a créé sa CLECT pour la mandature 2026-2032 dans les conditions fixées par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Il s'agit d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges des communes vers l'agglomération.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées ; chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Au sein de la CLECT de Dieppe-Maritime, chaque commune membre dispose d'un représentant par tranche de 9 000 habitants. La répartition est donc la suivante :

- Ancourt : 1 représentant
- Arques-la-Bataille : 1 représentant

- Aubermesnil-Beaumais : 1 représentant
- Colmesnil-Manneville : 1 représentant
- Dieppe : 3 représentants
- Grèges : 1 représentant
- Hautot-sur-Mer : 1 représentant
- Martigny : 1 représentant
- Martin-Eglise : 1 représentant
- Offranville : 1 représentant
- Rouxmesnil-Bouteilles : 1 représentant
- Saint-Aubin-sur-Scie : 1 représentant
- Sainte-Marguerite-sur-Mer : 1 représentant
- Sauqueville : 1 représentant
- Tourville-sur-Arques : 1 représentant
- Varengeville-sur-Mer : 1 représentant.

Madame Marie-Laure DUFOUR a été désignée pour représenter la commune au sein de la CLECT de Dieppe-Maritime.

4. Arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au Président de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime

La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise exerce les compétences collecte des déchets ménagers, assainissement collectif et non collectif, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie communautaire et habitat,

Considérant que l'exercice de ces compétences par la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté d'Agglomération, le conseil municipal s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés ces compétences.

5. Opposition au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise

Le conseil municipal s'oppose au transfert automatique de plein droit de la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

6. Travaux au cimetière

Les travaux concernant les allées du cimetière ont démarré le 1^{er} juin et se termineront semaine prochaine. Ils sont réalisés par l'entreprise MALLET de Bellencombre.

7. Informations diverses

Repas partagé : une réunion est prévue de 15 juin pour faire le point sur les inscriptions. En fonction de cela, l'évènement sera maintenu ou pas.

Arrêt de bus Koli : Des aménagements pourraient être réalisés pour améliorer le stationnement des jeunes qui prennent le bus, vu l'impossibilité d'y installer un abri-bus. Les membres de la commission Travaux a prévu de s'y rendre pour faire le point.